



Délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 18

Pouvoirs : 1

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

18 juin 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt quatre juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Frédérique MOULIGNEAU et Chani PETIT.

Excusé : Etienne DUVAL (pouvoir donné à Sandra LEZIN).

2024-25 Délibération relative au nombre de membres du CCAS

Rapporteur : Diogène BATALLA

Le conseil d'administration du CCAS est composé pour moitié d'élus et pour moitié de membres d'associations familiales, de retraités et/ou personnes âgés, de personnes handicapées et de personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Ce nombre est fixé par le conseil municipal.

En plus du Maire qui est président d'office, il est proposé de fixer à 4 le nombre de personnes de chaque collège.

VU l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE FIXER** à 4 le nombre d'élus membres du CCAS ;
- **DE FIXER** à 4 le nombre de membres nommés au CCAS ;
- **DE PRECISER** que le Maire est Président d'office du CCAS ;

Le Maire

Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Frédérique MOULIGNEAU